

AR PREFECTURE

006-210600110-20180516-16-DE  
Reçu le 30/05/2018



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16 - PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Séance Publique Ordinaire du 16 MAI 2018  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à M. Claude CALIMAR, M. Christian HUGUET à Mme Carolle LEBRUN, Mme Catherine LEGROS à Mme Marie-José LASRY, M. Guy PUJALTE à Monsieur le Maire, M. Guérino PIROMALLI à M. Bernard MACCARIO, Mme Françoise SANCHINI à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Cécile GARBATINI à M. Stéphane EMSELLEM,

ABSENT : M. Stefan VOISIN.

QUORUM : 14

PRESENTS : 17

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 9 mai 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180516-16-DE  
Reçu le 30/05/2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018

XVI - PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Stéphane EMSELLEM, adjoint au Maire, expose ce qui suit :

« Afin de tenir compte de l'évolution de la carrière des agents, il convient de procéder à :

- La création :
  - d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- La suppression :
  - d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

De fait, le total général des effectifs budgétaires prévus au budget primitif 2018 n'est pas modifié.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De créer le poste précédemment cité,
- De supprimer le poste listé ci-dessus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX 

